



DELIBERATION

**Objet : Dissimulation de réseaux sous co-maîtrise d'ouvrage du SIEL-TE LOIRE –
Rue Roger Lorisson**

Le 20 avril 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

Procurations : Monsieur Eric VOCANSON à Madame Hélène FABRE, Madame Chloé PETIT à Monsieur Marcel JACOB, Monsieur Ludovic CEYTE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA.

Absent : Monsieur Ludovic MAGALHAES.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que des travaux d'enfouissement des réseaux secs sur la rue Roger Lorisson doivent être réalisés prochainement. Ils entrent dans le champ de compétences du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) auquel la Commune adhère et conformément aux statuts de cet EPCI, l'Assemblée peut lui en confier la réalisation.

Par transfert de compétences, le SIEL pourra ainsi assurer la co-maîtrise d'ouvrage des travaux, et percevoir les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Monsieur le Maire indique que le coût du projet de dissimulation des réseaux secs, rue Roger Lorisson, s'élève à 103 400 € HT, la participation de la Commune étant de **0 €**. Le détail des travaux est exposé dans le tableau ci-dessous.

Détail	Montant	Participation de la Commune	Participation de SEM
Câblage Fibre Optique Rue Roger Lorisson	17 100 €	0 €	11 970 €
Dissimulation Basse Tension	68 500 €		64 390 €
Génie civil Télécom	17 800 €		12 460 €
TOTAL	103 400 €		88 820 €

Il précise que ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** au SIEL-TE LOIRE, dans le cadre des compétences transférées par la Commune à SEM, d'assurer la co-maîtrise d'ouvrage des travaux de dissimulation des réseaux, rue Roger Lorisson, dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,
- **PREND ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de la métropole,
- **APPROUVE** les montants des travaux, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 avril 2026

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

